

Neuchâtel

Chef du Service des Sports
Chemin des Longues Raies 13
2013 Colombier



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Concept Sports-Arts-Etudes	Elèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire	Non	Dossier complet demandé par l'école
Concept cantonal Sport-Elite	Elèves en études gymnasiales	Non	Dossier établi en collaboration avec leur fédération, association régionale et/ou club. Certificats médicaux
Soutien aux associations cantonales et clubs	Associations cantonales et clubs	Montant annuel en fonction du recensement de la LoRo-Sport	Effectif des membres et son évolution, activité déployée et comptes généraux de l'exercice précédent.
Soutien aux manifestations sportives	Associations cantonales et clubs	Calcul en fonction du budget par la LoRo-Sport NE	Dossier complet demandé par la LoRo-Sport-NE.
Soutien aux infrastructures sportives	Associations cantonales et clubs	Soutien est de maximum 20% du montant total des infrastructures sportives par la LoRo-Sport NE Soutien étatique possible selon l'art. 26 al. 1 de la LSport	Infrastructures touchant uniquement la pratique sportive. La demande doit impérativement être faite avant le début des travaux. L'infrastructure doit être fixe.
Achat de matériels	Associations cantonales et clubs	Taux de contribution est de maximum 20% du montant total des achats effectués par la LoRo-Sport NE	Matériel indispensable à la pratique du sport, matériel régulièrement utilisé par plusieurs personnes. La demande doit impérativement être faite avant l'achat du matériel. Le matériel doit appartenir aux clubs/ associations

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Contribution financière en fonction des critères émis par la Commission	Soutien annuel	L'athlète (sport individuel)	1er juin et 20 novembre 2022	Commission LoRo-Sport Neuchâtel Ch. des Longues Raies 13 2013 Colombier info@lorosportne.ch	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	<ol style="list-style-type: none"> Être admis dans le concept cantonal "Sport-Art-Etude et formation professionnelle" ou dans une autre formation avec les mêmes critères S'entraîner dans un autre canton ou dans un centre de formation régional ou dans un point reconnu par Swiss Olympic Appartenir à un cadre national ou fait l'objet d'une sélection nationale nécessitant des frais supplémentaires Être au bénéfice d'une Swiss Olympic (Talents) Card Participation à des championnats suisses/européens/mondiaux 		Société de la Loterie Suisse Romande	Règlement interne de la LoRo-Sport NE	www.lorosportne.ch

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Décal de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
	Fondation Sport NE	Contribution financière en fonction des critères émis par la Fondation	Soutien annuel	L'athlète (sport individuel)	31. Okt	info@fondationsport.ch	Commission de Fondation	https://www.fondationsportne.ch/selection.php		sponsors privés		www.fondationsportne.ch
Services	Concept Sports-Arts–Etudes (enseignement obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'horaire hebdomadaire. Dispositif d'accompagnement. Appui pédagogique. Suivi sportif et médical. Mesures d'information générale sur la pratique sportive. 	Une année scolaire	L'athlète	15 août	La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente.	La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente.	<ol style="list-style-type: none"> Faire preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans son activité scolaire et sportive. Pratiquer une activité sportive à raison d'une dizaine d'heures par semaine, sans compter les déplacements ni les activités ponctuelles. Participer régulièrement à des compétitions, à des concours de haut niveau. Pour un sport collectif : être membre d'une sélection régionale, cantonale ou d'une équipe élite. Pour un sport individuel : être au bénéfice d'un classement jugé suffisant au niveau national. Niveau scolaire suffisant 	Chaque discipline a, en plus, ses propres critères d'admission.		Arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement des structures "Sports-Arts-Etudes" dans les écoles secondaires 1.	Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports
	Conditions-cadres pour sportifs de haut niveau (enseignement postobligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> Allègement de l'horaire. Soutien scolaire. 	Une année scolaire	L'athlète	Date d'inscription officielle dans la filière	Le Lycée Denis-de-Rougemont ou le Lycée Jean Piaget ou le Lycée Blaise-Cendrars.	La commission d'évaluation est composée: <ol style="list-style-type: none"> d'un représentant du service d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; d'un représentant de chacun des autres établissements scolaires de la formation professionnelle; d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; d'un médecin spécialisé en médecine sportive 	<ol style="list-style-type: none"> Etre au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. Etre considéré comme espoir sur le plan national ou inter-régional. S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année. 	Chaque discipline a, en plus, ses propres critères d'admission.		Conditions-cadres pour sportifs et artistes de haut niveau d'avril 2015.	Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
	Concept cantonal sport-élite (études gymnasiales)	<ul style="list-style-type: none"> Allègement d'horaire conséquent. Soutien scolaire. Accompagnement par un membre du corps enseignant. 	Une année scolaire	L'athlète	Date d'inscription officielle dans la filière	Lycée Denis-de-Rougemont	La commission d'évaluation est composée: <ul style="list-style-type: none"> a) d'un représentant du service b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) d'un représentant de chacun des autres établissements scolaires de la formation professionnelle; d) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; e) d'un médecin spécialisé en médecine sportive 	<ol style="list-style-type: none"> Etre au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. Etre considéré comme espoir sur le plan national ou international. S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année. 	Le nombre de places est limité à 20 élèves pour chaque année de formation		Conditions-cadres pour sportifs d'élite, avril 2015.	Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports
Prestations au mérite	Prix du mérite sportif neuchâtelois	Différents prix (Sportif / Sportive, espoir et équipe)	Annuel	Propositions des clubs, associations et sociétés sportives. Propositions individuelles, des médias ou de la commission du Prix du mérite sportif.	Jusqu'au 10 octobre de chaque année au plus tard.	Service cantonal des sports Ch. des Longues Raies 13 2013 Colombier	50% des suffrages sont attribués par le public et 50% par la commission du Prix du mérite sportif.	<ol style="list-style-type: none"> Etre domicilié dans le canton de Neuchâtel lors de l'année en cours ou être lié sportivement au canton de Neuchâtel et pratiquer un sport reconnu par Swiss Olympic. Les sociétés sportives doivent avoir leur siège dans le canton de Neuchâtel. Répondre aux critères sportifs par catégorie. 			Règlement concernant le Prix du mérite sportif neuchâtelois du 23 août 2017	Rubrique Prix du mérite sportif neuchâtelois www.ne.ch/sports